



Chateaugiron, le 17 juin 2011

La deuxième Conférence nationale du handicap vient de se dérouler en présence du Chef de l'Etat et de nombreux membres du gouvernement.

L'AIRe a soutenu la prise de position de la conférence des gestionnaires, notamment dans la vigilance qu'il conviendra d'apporter à la mise en œuvre *effective* des engagements annoncés.

L'AIRe a été attentive à diverses positions en adéquation avec ses engagements.

Concernant le handicap d'origine psychique :

- Mr CANNEVA, Président de l'UNAFAM, a pu, lors de son intervention en table ronde, apporter un éclairage spécifique sur les particularités des personnes souffrant d'un handicap d'origine psychique.
- Patrick GOHET, Président du CNCPPH, a, dans son discours, souligné la place à donner au « handicap psychique, y compris pour les enfants présentant des troubles du comportement ».

Concernant la scolarisation :

- Mme PRADO, Présidente de l'UNAPEI, a affirmé la position de son association concernant le maintien des Unités d'enseignement, composante essentielle des Etablissements médico-sociaux.
- Mme Marie-Anne MONTCHAMP, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, a soutenu l'importance de la place à donner à la scolarisation des enfants en situation de handicap, notamment dans la mise en œuvre annoncée de la coopération entre le secteur médico-social et l'Education nationale.

L'AIRe siège en séance plénière du CNCPPH ainsi qu'à la commission 3 (organisation institutionnelle), à la commission 4 (Education, scolarité, enseignement supérieur, coopération éducation ordinaire éducation adaptée), à la commission 5 (formation, emploi, travail protégé) et à la commission établissements et services. L'AIRe participe également au groupe de travail 2 (métiers au service des personnes handicapées), au groupe de travail 4 (Santé, accès aux soins et détresse psychologique) et au groupe de travail 6 (vie à domicile). L'AIRe représente le CNCPPH à la Conférence nationale de santé.

Dans chacune de ces instances, l'AIRe soutient les positions qui visent une plus grande accessibilité pour les personnes. L'AIRe est aussi attachée à valoriser le secteur médico-social, moyen de compensation essentiel pour rendre effective une adaptation adéquate à leur milieu.

Les ITEP accompagnent des enfants, adolescents et jeunes adultes engagés dans un processus handicapant du fait de leurs troubles du comportement, signes de difficultés psychologiques. Ils visent à favoriser une meilleure élaboration psychique, une participation sociale accompagnée et un accès adapté aux apprentissages scolaires et professionnels. Ils conjuguent des interventions thérapeutiques éducatives et pédagogiques à visée soignante d'ensemble, dans un cadre institutionnel qui privilégie la notion de parcours des personnes.

L'AIRe s'est ainsi prononcée très tôt pour une double inscription scolaire, à l'école ordinaire et en unité d'enseignement, et favoriser ainsi une participation à la vie sociale et à la citoyenneté. La situation de handicap de ces enfants adolescents et jeunes adultes est potentiellement réversible, des réponses adéquates sont un investissement approprié et d'intérêt général.

Pour le Conseil d'Administration,
Sylvain FAVEREAU, Secrétaire Général